

### Faire des valeurs de la CPOF un cadre de référence partagé entre organismes de formation et financeurs

La relation entre les organismes de formation et leurs financeurs ou partenaires publics et privés devrait s'appuyer sur un socle commun de valeurs qui oriente les politiques de financement, les modalités de contractualisation, les critères d'évaluation et les pratiques de coopération.

La CPOF propose que les **principes d'humanisme et d'émancipation, d'inclusion et de diversité, de citoyenneté et de démocratie sociale, de qualité et d'innovation, ainsi que de transition écologique et numérique**, constituent un cadre de référence partagé pour l'ensemble des acteurs du financement de la formation.

Cette orientation implique :

- De reconnaître la formation comme un investissement humain, social, économique et démocratique, au-delà d'une seule logique de retour à l'emploi ou de performance quantitative ;
- D'intégrer l'inclusion, l'accessibilité et la lutte contre les discriminations dans les critères de financement et d'évaluation des actions de formation ;
- De renforcer le dialogue entre financeurs, organismes de formation, entreprises, représentants des salariés et bénéficiaires afin de construire des réponses adaptées aux besoins des personnes et des territoires ;
- De soutenir l'innovation pédagogique, organisationnelle et sociale comme facteur de qualité et d'adaptation aux mutations du travail ;
- D'encourager les projets contribuant au développement des compétences nécessaires aux transitions écologique et numérique, dans une perspective responsable, éthique et durable.

La CPOF appelle les pouvoirs publics, les OPCO, les entreprises et l'ensemble des partenaires de la formation à faire de ces valeurs des principes structurants **de leurs politiques de financement et de leurs relations avec les organismes de formation.**